



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 22 357 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà des voies réservées sur le boulevard Robert-Bourassa qui sont sous-utilisées à l'heure actuelle ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a qu'un parcours sur le tronçon visé par le projet de voies réservées sur l'autoroute Henri-IV et que cela ne représente seulement que quelques déplacements par jour ;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et la Ville de Québec sont clairs sur leur intention de ne pas ajouter de parcours sur l'autoroute Henri-IV ;

CONSIDÉRANT QUE l'autoroute Henri-IV est l'artère la plus congestionnée de la ville ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur ouest se développe rapidement et que le nombre de véhicules augmentera rapidement ;


Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, citoyennes et citoyens de Québec, demandons au ministre des Transports d'exclure les voies réservées de son projet de réfection de l'autoroute Henri-IV.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.



Éric Caire, député de La Peltrie



Date de signature de l'extrait